

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 121

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 2 et 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les différents avis scientifiques entendus sur cette épidémie, pour ne pas dire la cacophonie, souligne que « l'état de connaissance scientifique » est tout à fait impossible à définir. En outre, le principe même des connaissances scientifiques repose sur la remise en cause permanente et sur la contradiction et s'avère donc difficile à arrêter à un instant T.